



Commune de Néoules
Var 83136

CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 21 avril 2011 à 18H00

Compte-rendu de la séance

Présents : M. A. GUIOL, M. P. LAUGIER M. MME R. SKRIBLAK, M. J. ELIE, M. C LACOMBE,
M. C. RYSER, MME H. CHARLES, MME A. BOSSEZ, M. C. SERRET, M.C. BICHAUD,
M. J.C. DOUMENC, M. G. ARNAUD, MME R. AVELINE, MME N. LEBON.

Pouvoirs : MME I. GATTI pouvoir à M. A. GUIOL,
M. R. ACCUSANO pouvoir à M. C. SERRET

Excusés : M. R GRISOLLE, M. J.P. DAZIANO, M. S. DAROK.

- Appel des Membres du Conseil
- Désignation du Secrétaire de séance : Monsieur Christophe LACOMBE
- Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 29 mars 2011.

FINANCES

1. Vote du Budget de la Commune (M 14) 2011

Les sections Fonctionnement et Investissement en Dépenses et en Recettes sont présentées en séance par Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le budget 2011 qui s'équilibre à 2 658 377,18 € en section de fonctionnement et à 1 941 378,18 € en section d'investissement.

Ce budget prend en compte les décisions prises lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

Les principaux programmes envisagés sont :

- L'aménagement du cimetière,
- L'aménagement de la place Font-Vieille et de son jeu de boules,
- Les Etude relatives à La construction d'une Mairie d'Honneur.

Avis favorable à l'unanimité.

2. Vote des Taux d'imposition 2011

Le Conseil Municipal se prononce et délibère spécifiquement sur le vote des Taux des Taxes sans aucune augmentation pour l'année 2011.

TAXES	TAUX 2010	TAUX DE REFERENCE 2010	TAUX 2011
Taxe d'Habitation	9,20	16,00 (part CG incluse)	16,00
Taxe sur le Foncier Bâti	16,36	16,36	16,36
Taxe sur le Foncier Non Bâti	90,02	94,37	94,37
C.F.E.	29,64	36,58 (sur CFE seulement)	36,58

Avis favorable à l'unanimité.

3. Vote du Budget de l'Eau et de l'Assainissement (M 49) pour 2011

Les sections Exploitation et Investissement en Dépenses et en Recettes sont présentées en séance par Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le budget 2011.

Il s'équilibre à 126 805,75 € en section d'Exploitation et à 471 556,82 € en section d'Investissement.

Ce budget prend en compte les décisions prises lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

Les projets retenus découlent des différentes études réalisées dans le cadre des Schémas Directeur d'Alimentation d'Eau Potable et d'Assainissement.

Projets retenus :

- L'extension du réseau d'assainissement au Chemin de la Passadoueire,
- Le retrait des branchements en plomb Rue Jean Aicard,
- La réactualisation du projet de réfection et d'élargissement du Chemin des Arrosants, avec mise à l'égout de tout ce secteur proche du village, vestiaire compris, et suppression des pompes de relevage Lotissement des Amandiers,
- Le raccordement au réseau d'eau des derniers maillages : Cros d'Ansanne-Les Hautes et Sabatières-Vignaux,
- Extension du réseau d'eau potable chemin Canséquier,
- Lancement de la Délégation de Service publique : Eau Assainissement.
- Pour mémoire : Recherche d'eau différée.

Avis favorable à l'unanimité.

4. Vote des subventions 2011 aux Associations.

Comme chaque année le détail des propositions de soutien aux Associations a été présenté en séance et fait l'objet d'une Délibération spécifique.

Cette proposition est le résultat à la fois du respect de l'enveloppe fixée et du travail de la Commission, « Vie Associative », qui a analysé les rapports moraux et financiers des Associations subventionnées. Le montant de l'enveloppe s'élève à 50 000 €.

Avis favorable à l'unanimité.

5. Demande de subventions auprès du Conseil Général du Var

La politique du Conseil Général dans le domaine de l'Aide aux Communes n'est à ce jour pas connue.

Les Subventions de L'année 2010 ont été réduites pour contribuer au financement des travaux occasionnés par les inondations de la Vallée de l'Argens du 15 juin 2010.

Les demandes 2011 sont faites sur la base de celles déjà formulées en 2010.

Le Conseil Municipal décide donc de solliciter l'aide au Conseil Général du Var :

- En Fonctionnement pour les Festivités été 2011, pour les activités de Loisirs et des l'actions Jeunesses et Petite enfance,
- En Investissement pour l'aménagement de la place de la Font Vieille et son jeu de boules, l'aménagement d'une place et d'un parking et la construction d'une Mairie d'Honneur.

Avis favorable à l'unanimité.

6. Demande de subvention auprès du Conseil Régional P.A.C.A.

Des demandes de subventions en Investissement seront faites notamment pour des acquisitions foncières liées au prolongement de la rue de la Font-Vieille et pour les projets futurs tels que la Maison du Temps Libre

Avis favorable à l'unanimité.

7. Vote sur les adhésions au Syndicat Intercommunal des Collectivités Territoriales Informatisées Alpes Méditerranée (S.I.C.T.I.A.M.) de collectivités et établissements publics, intervenues au cours de l'année 2010

Le Conseil Municipal approuve cette Délibération du S.I.C.T.I.A.M., comme le stipule l'article L5211-18-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'objet de cette Délibération est de prendre en compte les nouvelles adhésions de communes et la démission d'une commune à ce Syndicat.

Avis favorable à l'unanimité.

PERSONNEL

8. Modification du régime indemnitaire des agents titulaires et non titulaires de la Commune de Néoules.

Actualisation de la Délibération relative au régime indemnitaire des agents titulaires et non titulaires de la Commune, notamment dans le domaine de l'attribution des primes.

Avis favorable à l'unanimité.

9. Création d'un poste d'Adjoint Territorial d'animation de 2nde classe

Un Poste d'Adjoint d'Animation Territorial de 2^e classe à Temps Complet au Service Jeunesse est créé pour assurer l'encadrement des Jeunes et la Direction du Périscolaire afin de pérenniser l'emploi aidé en place.

Avis favorable à l'unanimité.

INTERCOMMUNALITE

10. Acquisition d'un désherbeur thermique avec les Communes de Mazaugues, Méounes lès Montrieux, Néoules et La Roquebrussanne.

Afin de permettre un désherbage écologique, la Commune de Néoules a été sollicitée par celle de Méounes, pour l'acquisition intercommunale d'un désherbeur thermique à vapeur.

Quatre communes sont intéressées par cette acquisition : Mazaugues, Méounes lès Montrieux, Néoules et La Roquebrussanne.

Le montant de cette acquisition s'élève à 40 000 € H.T.

Le plan de financement s'établirait ainsi :

◆ Financement ADEME :	20 000 €
◆ Participation des Communes 5000 € x 4	<u>20 000 €</u>
◆ TOTAL :	40 000 € H.T.

Avis favorable à l'unanimité.

Vu par nous, Maire de la Commune de NEOULES, pour être affiché le 27 avril 2011 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

A Néoules, le 27 avril 2011

Le Maire
André GUIOL